|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | *Infos* | **16 mai** |
| **2025** |
| *Dij’Est n°8* | |

|  |
| --- |
| *Je remercie les directeurs d’école de mettre cette lettre d’information à disposition de* ***tous*** *les personnels enseignants de l’école, qu’ils y soient affectés à l’année ou qu’ils y effectuent un remplacement.*  *La parution de ce lien « IEN-Ecoles » se fera au rythme de l’actualité. Bonne lecture !*  *N.B 1. : Les parutions « Infos DIJ’Est » sont disponibles sur le site de DIJON Est (cf. « Accès réservé »)*  *N.B 2. les liens hypertexte sont signalés en bleu ou violet et sont actifs en passant la souris dessus. J. Manzoni* |

|  |
| --- |
| **Gestion de l’école** |

1. **Préparation de la rentrée scolaire 2025.**

Comme chaque année, à pareille époque, il convient de préciser les effectifs attendus pour la prochaine année scolaire.

Il ne s’agit plus comme en fin d’année 2024, de considérer des prévisions mais de travailler sur des effectifs inscrits donc stabilisés, avec la marge d’incertitude des inscriptions/radiations de fin et/ou de début d’année.

Vous avez été destinataires récemment (DIJESTCom64 du 08/05/25) d’un tableau recensant vos effectifs. Je les étudierai avec soin.

Les situations significatives, à la hausse, comme à la baisse, seront analysées. Vous pouvez me contacter pour les préciser afin que je dispose au moment du CSAD du 13 juin de toutes les informations nécessaires à une vision la plus objective possible que ce soit quantitativement que (Je mettrais ET) qualitativement. Dans les cas les plus sensibles, il conviendra de revenir vers la mairie pour acter de cette situation. La signature de la collectivité est alors indispensable.

Points de vigilance.

- les élèves admis par dérogation le sont dans la limite des places disponibles et en aucune manière ne peuvent avoir pour conséquence une évolution du nombre de classes. La dérogation est de la compétence du maire. Vous pouvez en tant que directeur donner un avis.

- les autres données demandées dans le tableau sont à valeur qualitative et ne rentrent pas, stricto sensu, dans le calcul des moyennes.

- les enfants de moins de trois ans accueillis, en dehors des dispositifs, le sont dans la mesure des places disponibles et doivent relever d’un accord avec le maire de la commune. Dans la mesure du possible, une réflexion s’avère pertinente pour élaborer un projet concerté et commun à l’ensemble de l’équipe éducative de l’école compte tenu des conséquences qu’il peut avoir (gestion des ATSEM, de l’organisation des salles, etc.).

- les situations sensibles (refus ou contestation par un parent de l’inscription dans l’école) doivent m’être signalées ainsi qu’au maire de la commune. Une admission provisoire est alors faite dans ONDE.

1. **Mouvement intra-départemental.**

Les résultats du mouvement intra-départemental sont normalement attendus pour début juin (mercredi 4 juin).

A l’issue de cette première phase, il conviendra d’entamer la préparation de la seconde phase, dite « phase d’ajustements ». Vous en trouverez les dates dans le document joint.

A cet égard, je vous (J’enlèverais le VOUS) remercie les personnels qui ont obtenu l’autorisation d’exercer à temps partiel l’an prochain de répondre à mon courriel envoyé personnellement fin avril. Je vous rappelle qu’il s’agit de vœux et en aucune manière de droit. Dans la mesure du possible, il en sera tenu compte lors des propositions d’organisations hebdomadaires, si vous faites parvenir cette information dans les délais requis.

1. **Parcours scolaires.**

Références : Article D321-6 du Code de l’Éducation

Circulaire départementale annuelle (cf. E-Prim21).

Note de service permanente n°8 « Fluidité des parcours » et autres documents (sur site de circonscription en accès réservé rubrique « Les élèves »), notamment les sauts de classe et les maintiens.

**Constitution des dossiers pour la commission d’appel.** Vous avez transmis aux familles les décisions du conseil de maîtres concernant les parcours scolaires. La prochaine échéance concerne la constitution des dossiers d’appel que je devrai réceptionner sous format numérique exclusivement pour le 26 mai 2025, délai de rigueur. La constitution d’un dossier bien documenté est nécessaire pour que votre analyse de la situation soit bien prise en compte par la commission qui statuera sur chaque situation. Soyez précis et développez vos arguments en y joignant tout document : synthèse des aides apportées au long de l’année (PPRE, PAP, APC, stage de réussite, participation au groupe « Soutien aux fondamentaux », etc.), copie du LSU de l’année, des résultats aux évaluations nationales, travaux de l’élève révélateurs des difficultés scolaires justifiant cette décision.

Vous trouverez sur le site de la circonscription les éléments constitutifs de ce dossier.

* le formulaire de notification de poursuite de scolarité faisant état de la décision du conseil des maîtres où la famille demande de faire appel et où elle doit préciser si elle sera présente les 10 et 11 juin,
* une lettre de recours de la famille,
* le livret scolaire de l'élève imprimé,
* la fiche de synthèse qui sera renseignée par l'enseignant,
* le procès verbal de l'IEN avec son avis,
* des travaux significatifs de l'élève (productions écrites, résolution de problèmes..),
* et éventuellement d'autres documents (PPRE, CMPP, RASED, orthophoniste...).

Pour rappel, le pas à pas n°26 relatif à l'impression de la notification de poursuite de scolarité  dans ONDE est consultable sur E-Prim 21.

**Poursuite de la scolarité – Taux de maintien.** . (J’enlèverais ce point) Chaque situation de maintien ou de saut de classe devra faire l’objet en conseil de cycles d’une présentation et de la rédaction d’un PPRE, document formalisant les aides et adaptations envisagées dans ce cadre.

Vous trouverez en annexe *une enquête interne* que je vous remercie de renseigner. Elle permettra d’apprécier l’évolution des taux de maintien et de saut de classe, indicateurs qui sont importants.

|  |  |
| --- | --- |
| Données ARCHIPEL | Voici l’évolution sur 5 ans, du taux de retard sur la circonscription, taux qui voit une significative augmentation, particulièrement en Cycle 2.  Le maintien est l’ultime réponse à une persistance des difficultés scolaires malgré les aides concertées mises en place sur un temps suffisamment long. Son « usage » doit être précisément pesé en s’entourant de l’avis d’autres personnels ; (Je mettrais : ) RASED, équipe de circonscription, partenaires.  Définition du taux de retard  Cet indicateur présente, par niveau, le taux de retard scolaire dans le 1er degré, en comparant pour chaque élève  son âge à l'âge normal à l'entrée dans le niveau (âge au 1er janvier).  Les élèves Ulis ne sont pas inclus dans le calcul de l’indicateur. |

Je vous demande d’être particulièrement attentifs aux situations des élèves performants. Chaque année, lors du 1er trimestre, je suis saisie de demandes de sauts de classe. Leur analyse m’incite à penser que cela aurait pu être anticipé en fin d’année scolaire afin d’éviter la précipitation et des changements de la vie des classes, toujours déstabilisants pour chacun (enfant, famille, enseignant).

Aussi, pour les élèves qui sont dans la réussite, il convient de vous interroger et de solliciter particulièrement l’avis du RASED et des CPC pour vous accompagner. Pour certains passages « sensibles » (maternelle élémentaire, Élémentaire collège), l’avis du psychologue de l’Éducation nationale sera requis.

1. **Accueil des lycéens de seconde**

Comme l’an dernier, du 16 juin au 27 juin 2025, il vous est possible d’accueillir un lycéen de Seconde dans votre école.

Vous trouverez via le site [« Un stage en juin pour les élèves de seconde générale et technologique »](https://www.ac-dijon.fr/un-stage-en-juin-pour-les-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-131033), les modalités d’accueil de ces lycéens, notamment sur le type d’activités qui peut lui être proposée (Je mettrais É ou ÉES) durant ce temps d’observation d’un milieu professionnel. Une convention de stage émise par leur lycée précise le cadre d’accueil.

Vous pouvez aussi proposer une offre de stage sur le site « [Un élève/Un stage](https://1eleve1stage.education.gouv.fr/)».

Cet accueil étant subordonné à la signature d’une convention, je vous remercie de veiller aux délais de traitement de ces dernières (un minimum d’une quinzaine de jours est requis).

1. **Sorties scolaires avec ou sans nuitées.** Je mettrais le 5 en orange.

**Sorties scolaires sans nuitées**. Suite à une réunion du groupe départemental des directeurs d’écoles, un document a été élaboré pour cette occasion. Ce dossier est une proposition permettant de récapituler toutes les informations obligatoirement collectées avant l’autorisation d’une sortie scolaire. Le directeur ou la directrice est libre d’adapter la forme**.** (Je ne mettrais pas le point en gras) Vous le trouverez en annexe ou sur le site E-Prim21. La décision de ces sorties relève de la compétence du directeur. Le document reste à l’école. Le voyage doit être déclaré sur l’application académique [« Voyages scolaires »,](https://extranet.ac-dijon.fr/voyages-scolaires/) (Le lien renvoie une erreur au moment où je clique) quelque (Je mettrais QUELLE QUE) soit la destination de cette sortie exceptionnelle à la journée.

**Sorties scolaires avec nuitées.** Je vous remercie d’utiliser de manière exclusive les documents actualisés mis à votre disposition sur le site E-Prim21.

1. **Visites au collège.**

Dans quelques jours, vous serez destinataires de la note de service concernant les modalités d’entrée en 6ème.

Dans ce cadre, il se peut que vous ayez été sollicités pour visiter le collège, participer avec les classes de CM, à des temps d’immersion.

Dans le contexte actuel de grande tension sur les remplacements, il ne sera pas possible de remplacer les enseignants qui ont des cours doubles (CM1/CM2 ou autre organisation pédagogique). Des solutions internes doivent donc être trouvées. En cas de difficulté, vous voudrez bien en informer la circonscription.

1. **Rappels.**

* **Labellisation pHARe**. - Je vous rappelle pour les écoles élémentaires la procédure de labellisation demandée dans un précédent DIJESTCom (cf. DIJESTCom60 du 07/04/2025). Je remercie les écoles qui n’auraient pas encore réalisé ces démarches de le faire avant la fin de l’année.
* **ADAGE**. – En cette fin d’année, il convient de finaliser sur l’application les différents projets que vous avez menés au cours de cette année scolaire. De la même manière, si vous êtes intéressés, par certaines actions d’ampleur nationale, académique ou départemental, je vous invite à consulter cette application.

|  |
| --- |
| **Vie pédagogique des écoles** |

Cette fin d’année est dense et un point de synthèse paraît judicieux.

**Exploitations des évaluations nationales.**

Références : DIJESTCom41 du 31/01/25. DIJESTCom21 du 28/10/24.

Cette année au vu la mise en place de l’application ARCHIPEL qui a permis, entre autres, de disposer d’outils synthétiques particulièrement sur les évaluations nationales qui constituent pour les directeurs, pilotes pédagogiques, et pour les enseignants, membres des équipes, des outils très pertinents pour apprécier les performances et acquis des élèves. C’est un levier essentiel pour améliorer les parcours des élèves.

***Je vous remercie, pour les écoles qui ne l’auraient pas encore fait, de retourner le document actant de l’analyse que vous avez réalisée en équipe à partir des évaluations nationales.***

Je tiens à préciser que l’an prochain, ce temps d’analyse et d’exploitation sera partie prenante à hauteur de Ici il y a un espace double) 6 heures des actions de formation pédagogique. Les outils utilisés (ARCHIPEL, documents d’analyse et d’élaboration d’outils, programmations) seront donc amenés à être utilisés. Des précisions vous seront apportées lors de la réunion des directeurs.

**Continuité des enseignements GS/CP.**

Références : animation pédagogique du 09/10/24 et note sur la liaison GS/CP.

Cette priorité de formation de l’année scolaire 2024/2025 a deux objectifs.

* **« Construire la continuité des enseignements »** qui prend la forme d’un contrat de continuité des enseignements entre la GS et le CP qui doit déterminer, en fonction des besoins des élèves, deux axes de travail dont l’un doit obligatoirement concerner les pratiques enseignantes et les gestes professionnels. ; (Soit . Soit ; )le second étant laissé à votre appréciation dans une liste proposée. Un document a été mis à votre disposition*.* ***Un retour de ce dernier est sollicité pour la fin de l’année scolaire.***
* **« Accompagner les élèves les plus fragiles »** qui a pris la forme d’une évaluation « Repères – (J’ajouterais un espace) Acquisitions à mi GS », suivie, selon les analyses faites avec le RASED et selon les ressources humaines disponibles d’un accompagnement pour les écoles les plus sensibles.

A cette époque de l’année, je me permets de vous rappeler certains points de vigilance.

* + - * Le maintien en GS est adossé à une notification MDPH actée ou pour laquelle vous avez des assurances réelles (pas d’anticipation).
      * Le bilan des acquis de fin d’école maternelle est un document obligatoire qui doit être transmis aux parents et à l’école élémentaire. Son renseignement doit être précis et être précisé dans le cadre d’un conseil de Cycle 1/Cycle 2.
      * En cas de passage fragile, la circonscription a élaboré un « PPRE Passerelle GS/CP » que vous trouverez en annexes et que je vous invite à utiliser le cas échéant pour les élèves fragiles.

Son « fonctionnement » en est similaire à celui mis en place dans le cadre de la liaison CM2/6ème.

Ressources : site de circonscription et site IEN maternelles 21.

**Mise en œuvre des programmes.**

A la rentrée 2025, les programmes de cycle 1, cycle 2 et cycle 3 (pour les classes de CM1 et 6ème) rentreront en vigueur.

Pour les programmes de cycle 1 et de cycle 2, des ressources vous ont été proposées. (Cf. site de circonscription et Infos Dij’Est n°7 de mars 2025), comme des temps de formation (Maternelle 26/03/25 / Mathématiques : Journée départementale / Webinaire du 09/04/25 pour les directeurs d’écoles).

Les [programmes de cycle 3](https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo16/MENE2504620A) sont parus le 17 avril dernier. Vous trouverez sur le site de circonscription, deux diaporamas de présentation réalisés par M. VIGUIE (IEN référent départemental « mathématiques ») et par moi-même en tant que référente « maîtrise de la langue ». Les programmes et les livrets d’accompagnement sont également à votre disposition.

Dans le précédent Infos Dij’Est , je vous avais annoncé l’évolution du temps de formation de la seconde journée de rentrée pour prendre en compte cette exigence.

4 heures restent pour travailler en équipe à la découverte de ces textes.

Nous vous proposerons bientôt des outils pour exploiter ces programmes dans le cadre du travail d’équipe. Des temps seront consacrés l’année prochaine à leur mise en place.

Toutefois, avant ce travail en commun, il paraît important de lire ces programmes chacun pour soi : il s’agit d’un geste professionnel indispensable. Des outils de synthèse ont été élaborés pour faciliter cette lecture. Vous en trouverez sur le site de la circonscription.

|  |
| --- |
| **Agenda du directeur** |

|  |  |
| --- | --- |
| Pilotage pédagogique | * (Il y a un espace en trop) **Organisation pédagogique prévisionnelle**: réflexions (projet de répartition des élèves) (Il y a un double espace et avis du conseil des maîtres en vue d’élaborer une structure pédagogique prévisionnelle pour la prochaine rentrée. * **Organisation des stages de réussite des vacances d’été (août 2025)** : identification des élèves, autorisations des familles. * **Bilan des aides apportées aux élèves en difficulté**: aides au sein des classes/école, RASED, APC, PAP… * **Aide aux élèves fragiles** : élaboration des PPRE de maintien/ de passage fragile. * **Conseils de cycle « Fluidité des parcours »**: liaison GS/CP, bilan des aides, situations sensibles. * Préalablement à la réunion du conseil d’école, dresser un bilan des actions du projet d’école. |
| Gestion administrative Fonctionnement  de l’école | * **Premières opérations d’archivage,** inventaire du matériel. * **Mouvement des personnels :** suivi des différentes phases du mouvement, accueil des nouveaux collègues, mise à disposition des documents de l’école, visites. * **Organisation des visites de l’école pour les nouveaux élèves.** |
| Relations avec les partenaires (parents, élus) | * **Dialogue avec les familles dans le cadre des parcours scolaires** : décisions suite aux commissions d’appel, aux affectations Affelnet, aux orientations SEGPA, EPA. * **Réunion du 3ème conseil d’école** : bilan du projet d’école, des actions pédagogiques, des aides apportées aux élèves fragiles, … * **Découverte de l’école – Préparation de la rentrée :** organisation des visites en lien avec la première scolarisation et l’accueil des futurs CP. * **Gestion matérielle de l’école :** organisation et réception des commandes. |